# Domiar

Code d'éthique et de conduite des affaires

pour l'Amérique du Nord

#### Table des matières

- Notre vision et nos valeurs
- Pourquoi un code?
- Application du Code
- Notre responsabilité
- 4 Devoir de signaler nos préoccupations
- 5 Mesures en cas de conduite inappropriée
- Conformité aux lois applicables
- Honnêteté dans l'exécution de nos tâches
- 6 Honnêteté dans les relations d'affaires avec les clients et les fournisseurs
- Concurrence loyale et politique antitrust
- Évitement des conflits d'intérêts
- Mesures anticorruption
  - Cadeaux et activités de divertissement
  - Dons de bienfaisance
  - Interactions avec les mandataires ou agents
- Prévention du blanchiment d'argent
- 13 Respect des contrôles en matière de commerce international
- Protection des actifs de la Société
  - Utilisation appropriée des actifs de la Société et protection de ceux-ci
  - Livres, comptabilité et registres
  - Conservation et destruction des dossiers
  - 14 Renseignements exclusifs, renseignements confidentiels et autre propriété intellectuelle
  - Outils liés aux technologies de l'information
- Protection de l'identité de la Société
  - 17 Nous ne sommes pas les porte-parole de la Société
  - Communications de l'entreprise
  - Médias sociaux
- Contributions et activités politiques et lobbyisme
- Interdiction relative aux opérations d'initiés
- Nous respectons les droits de la personne
- Un milieu de travail sain, sûr et sécuritaire fondé sur le respect mutuel
  - 20 Santé et sécurité
  - Égalité d'accès à l'emploi
  - 21 Prévention du harcèlement et de la discrimination
  - Protection des renseignements personnels
  - Environnement exempt de drogue et d'alcool
- Développement durable et protection de l'environnement
- Annexe I

## Domiar

Domtar a adopté le présent code d'éthique et de conduite des affaires à l'intention des employés. Ce code exprime nos valeurs fondamentales et s'applique à tous les employés, à tous les échelons. Veuillez le lire, vous assurer de bien en comprendre le contenu et vous y conformer.

Notre code vise à définir les paramètres permettant de nous conformer aux lois et règlements de tous les pays où nous exerçons nos activités et de guider nos actions.

À titre d'employé, vous représentez Domtar dans le monde entier. En respectant nos normes élevées d'intégrité, d'éthique et de conformité, vous contribuez à faire rayonner notre responsabilité sociale d'entreprise. Votre conduite, que ce soit sur les lieux mêmes de l'entreprise, en dehors du lieu de travail lorsque vous vous livrez à des activités pour le compte de l'entreprise ou hors de votre cadre professionnel, peut influer de façon positive ou négative sur l'entreprise.

Le respect du Code nous oblige à mener nos activités en toute intégrité, dans une atmosphère de respect, de candeur et de bonne foi. Pour nous, la façon dont nous menons nos activités commerciales est tout aussi importante que nos activités elles-mêmes.

Nous vous demandons non seulement de respecter notre Code, nos politiques ainsi que l'ensemble des lois et règlements qui s'appliquent à votre travail, mais de suivre également votre conscience. Le bon sens, le discernement et le souci de bien faire les choses sont autant d'éléments qui doivent guider nos actions en tout temps.

Si une situation expose Domtar, nos employés ou ceux qui font appel à nous à un risque, ou suscite en vous un malaise, n'hésitez pas à la dénoncer. En signalant vos préoccupations, non seulement faites-vous votre devoir, mais vous contribuez également au renforcement de notre culture.

Nous vous remercions de votre engagement à l'égard du Code d'éthique et de conduite des affaires de Domtar. Notre réputation a été bâtie par des générations d'employés bienveillants, et assidus, soucieux de toujours bien faire les choses.

Conseil d'administration de Domtar

(Voir la liste complète des membres du conseil de gestion sur le site **Domtar.com**)

#### Notre vision et nos valeurs

Le fait d'enchâsser dans notre Code de conduite notre mission, notre vision et nos valeurs assure une concordance entre les actions individuelles et les objectifs organisationnels. Ainsi, nous communiquons à l'ensemble de notre main-d'œuvre les attentes à l'égard de nos normes de conduite et soulignons l'importance de respecter les principes de Domtar dans toutes les interactions, tant internes qu'externes. Un code de conduite fondé sur la mission, la vision et les valeurs cultive à la fois un sens profond de l'identité et un fort sentiment d'appartenance et favorise une culture cohésive axée sur des objectifs et un sens de l'éthique communs. En adhérant à ces principes, nous pouvons renforcer la confiance, l'intégrité et la responsabilité, éléments qui contribueront, en fin de compte, à notre succès et à notre pérennité à long terme. Ainsi, le fait d'enchâsser dans un code de conduite la mission, la vision et les valeurs est loin d'être une initiative purement symbolique. Il s'agit plutôt d'un impératif stratégique qui régit la conduite éthique, anime la culture organisationnelle et façonne l'identité collective de l'organisation.

Voir notre mission, notre vision et nos valeurs sur le site <u>Domtar.com</u>.

#### Pourquoi un code?

Chez Domtar, nous attachons beaucoup d'importance à nos relations avec nos clients, nos fournisseurs, nos investisseurs, nos collègues et les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. Pour préserver ces relations, il est impératif que l'ensemble de nos activités soient menées en toute intégrité, dans une atmosphère de respect, de candeur et de bonne foi. Pour nous, la façon dont nous menons nos activités commerciales est tout aussi importante que nos activités elles-mêmes.

Le respect de la loi est non négociable, cela va de soi. Cependant, nous avons pour objectifs d'aller au-delà de la simple conformité à la loi. Nous estimons que l'éthique en affaires, outre le respect de la loi et des politiques, contribue à instaurer un climat plus positif pour tous ceux et celles qui travaillent pour nous, qui investissent dans notre entreprise et qui font affaire avec nous.

La compréhension et le respect des normes d'éthique énoncées dans notre Code d'éthique et de conduite des affaires (le « Code ») sont l'un des facteurs clés de notre succès en tant qu'organisation et en tant que collaborateurs individuels. Comme le Code exprime nos valeurs fondamentales et se veut un cadre pour la prise de décisions, chacun a le devoir de le lire, d'en comprendre le contenu et de s'y conformer.



#### **Application du Code**

Le Code s'applique à tous les employés des entités de Domtar (collectivement, la « Société » ou « Domtar »), quels que soient l'échelon ou la division, peu importe que l'emploi soit à temps plein, à temps partiel, sur une base contractuelle, saisonnière, temporaire ou autre.

La Société adoptera d'autres politiques et procédures encadrant la mise en œuvre des règles et lignes directrices de base que renferme le présent Code. Nous pouvons changer ou réviser le présent Code et nos politiques et procédures en tout temps. Nous pouvons aussi modifier le présent Code ou y apporter des ajouts en fonction des exigences ou des restrictions particulières prévues par les lois locales en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités. Si une modification est adoptée pour un pays donné, le terme « Code » s'entend du présent Code, en sa version ainsi modifiée, lorsqu'il s'applique aux employés dans ce pays.

Le présent Code ne vise pas à remplacer les modalités relatives aux conventions collectives en vigueur, le cas échéant.

Si une loi, une règle ou une ordonnance du tribunal entre en conflit avec une politique énoncée dans le présent Code, vous devez vous conformer à cette loi, règle ou ordonnance. Si vous avez des questions au sujet de conflits de ce genre, vous devez communiquer immédiatement avec votre superviseur, les ressources humaines ou le service des affaires juridiques pour savoir comment gérer la situation.

Le présent Code est affiché sur notre site Web : <u>domtar.com</u>. Les politiques et procédures sont affichées sur notre site intranet général et nos sites intranet locaux ou accessibles au moyen de notre base de données partagée, ou encore, elles peuvent être obtenues auprès du service des ressources humaines local.

#### Notre responsabilité

Tous les employés de Domtar ont l'obligation de lire le Code, d'en comprendre le contenu et de s'y conformer. Ils doivent notamment suivre sans délai toute la formation désignée, demander conseil s'ils ont des doutes quant à la conformité ou à la légalité d'une décision ou d'une mesure qu'ils envisagent de prendre, signaler les violations soupçonnées du Code et des autres politiques applicables et collaborer à l'enquête menée par la Société sur les violations potentielles.

Le Code ne peut pas tenir compte de l'éventail complet des lois, règles ou règlements en vigueur dans tous les pays où nous exerçons nos activités et ne permet pas non plus de répondre à toutes les questions pouvant être soulevées. Ce n'est pas l'intention visée. Nos actions doivent être dictées par le bon sens et le discernement ainsi que le souci de bien faire les choses.

Si vous avez un doute quant à la façon d'agir, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce légal?
- Est-ce conforme à notre Code et à nos politiques?
- Est-ce que l'ensemble de l'entreprise en bénéficierait pas seulement un groupe ou une personne en particulier?
- Serais-je à l'aise si mes actions étaient rendues publiques?

Chacun est encouragé à demander conseil aux superviseurs, aux gestionnaires, à l'équipe des ressources humaines ou au service des affaires juridiques et à discuter avec eux de la conduite appropriée à adopter dans une situation donnée.

Chacun de nous est responsable de sa conduite et doit veiller au respect des engagements de Domtar en matière d'intégrité, d'éthique et de conformité, non seulement dans les installations de l'entreprise et en dehors du lieu de travail dans l'exercice d'activités pour le compte de cette dernière, mais aussi de tout comportement en dehors du contexte de travail pouvant nuire à l'image de la Société. Tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent agir en conséquence et éviter la moindre apparence de comportement inapproprié.

#### Devoir de signaler nos préoccupations

Nous avons tous le devoir de soulever et de signaler les questions, plaintes et préoccupations se rapportant à l'application ou à des violations potentielles ou soupçonnées de la loi, du présent Code ou d'autres politiques et procédures applicables en matière d'éthique et de conformité. Si vous êtes témoin d'une situation illégale ou contraire à l'éthique ou soupçonnez que ce soit le cas, il pourrait vous sembler plus simple de détourner le regard ou de laisser à quelqu'un d'autre le soin de s'en charger — mais les actions fautives nous pénalisent tous.

En signalant vos préoccupations, non seulement vous faites votre devoir, mais vous contribuez également au renforcement de la culture éthique au sein de Domtar.

Par conséquent, vous devez faire ce qui suit :

- Poser toutes les questions voulues concernant l'éthique et la conformité pour mieux comprendre les valeurs fondamentales et les attentes en matière d'éthique de la Société.
- Solliciter des conseils de manière proactive avant la survenance d'un problème.
- Signaler sans tarder tout acte répréhensible soupçonné.

Domtar s'efforce de créer un environnement dans lequel chaque employé est à l'aise de soulever ses préoccupations auprès de la direction. Nous sommes toutefois conscients que l'anonymat et la confidentialité sont parfois essentiels pour qu'une personne se sente libre de signaler une préoccupation. C'est pourquoi nous avons fait appel à un service de signalement éthique indépendant afin d'offrir aux employés une autre option leur permettant de signaler une préoccupation de façon anonyme et confidentielle. Quiconque souhaite signaler une préoccupation, notamment obtenir des conseils sur le comportement attendu dans une situation donnée ou de l'aide relativement à une question d'éthique ou de conformité potentielle ou encore signaler un acte répréhensible soupçonné, peut communiquer avec les personnes ou les services suivants :

- 1. un supérieur immédiat ou un représentant des Ressources humaines à l'échelle locale;
- 2. un membre de l'équipe des Ressources humaines, du service des affaires juridiques, de l'Audit interne ou de la haute direction;
- 3. le service de signalement éthique indépendant :
  - a. en composant la ligne d'assistance téléphonique sans frais, soit le 1-866-323-3653 (la ligne d'assistance, qui est accessible tous les jours 24 heures sur 24, ne permet pas d'identifier l'appelant et offre les services de traducteurs dans la plupart des langues);
  - b. en soumettant un rapport au moyen de notre site domtar.ethicspoint.com;
  - c. envoyer un courriel à l'adresse whistleblower@domtar.com
- 4. Au moment de signaler des préoccupations au service de signalement éthique indépendant, l'employé n'est pas tenu de donner son nom.



#### Mesures en cas de conduite inappropriée

Le présent Code s'applique de manière uniforme à tous les employés, sans égard à leur poste au sein de la Société. Les employés qui dérogent au Code feront l'objet de mesures disciplinaires. Les superviseurs et les gestionnaires responsables d'un employé s'exposent aussi à des mesures disciplinaires s'ils ont omis de surveiller adéquatement les agissements d'un employé. Les employés qui ont omis de signaler une violation dont ils avaient connaissance ou qui ont fait subir des représailles à un employé ayant signalé un manquement s'exposent aussi à des mesures disciplinaires.

Les mesures que nous prendrons en cas d'inconduite dépendront de plusieurs facteurs, notamment si le comportement inapproprié constituait ou non une conduite illégale. Différentes mesures disciplinaires peuvent être prises, notamment les suivantes : réprimandes et avertissements, période de probation, suspension, rétrogradation, réaffectation, réduction du salaire ou renvoi immédiat. Il est rappelé aux employés que certaines actions et omissions interdites par le Code peuvent constituer des actes criminels passibles de poursuites au criminel et, advenant une déclaration de culpabilité, d'amendes et de peines d'emprisonnement.

#### Conformité aux lois applicables

Domtar exerce des activités dans plusieurs pays. Nous devons respecter les obligations légales applicables partout où nous exerçons nos activités, puisque la conformité aux lois applicables est essentielle pour préserver la réputation de l'entreprise. La plupart des règles et obligations que renferme le présent Code sont fondées sur des obligations légales. Les différences culturelles ou les usages et coutumes ne sont pas des défenses et ne doivent pas servir de prétexte aux actions illégales.

Tous les employés doivent se conformer aux lois, politiques et procédures applicables.

Les exigences légales peuvent varier d'une province à l'autre, d'un État à l'autre et d'un pays à l'autre. Il nous incombe d'utiliser nos ressources internes, et de faire appel à des ressources externes, pour acquérir une connaissance pratique des lois et règlements régissant nos responsabilités professionnelles. Vous devez examiner attentivement tous les renseignements se rapportant à vos fonctions qui peuvent être communiqués ou affichés de temps à autre. Sachez que certaines lois locales peuvent empêcher la Société d'exercer leurs activités dans certains pays.

#### Honnêteté dans l'exécution de nos tâches

En plus de mener nos activités conformément aux lois, chacun de nous doit faire preuve d'honnêteté en toutes circonstances et satisfaire aux normes les plus élevées en matière d'éthique et de conduite des affaires. Nous exerçons nos activités avec intégrité et respectons la loi, peu importe où nous faisons affaire ou ce qui est en jeu. Par conséquent, nous devons tous exécuter nos tâches avec loyauté, intégrité et diligence.

#### Essentiellement, nous devons:

- Toujours agir avec honnêteté, professionnalisme et respect.
- Mettre à profit nos connaissances et notre expertise en vue d'aider Domtar à atteindre ses objectifs.
- Nous familiariser avec le présent Code et les autres politiques et procédures applicables régissant nos responsabilités professionnelles.
- Comprendre et satisfaire les attentes de Domtar en matière d'assiduité, d'horaires de travail et de productivité, notamment :
  - Consacrer les heures de travail à des activités directement liées aux affaires de la Société;
  - Nous présenter au travail selon les horaires de travail établis;
  - Ne pas nous absenter sans motif valable.

#### Honnêteté dans les relations d'affaires avec les clients et les fournisseurs

Nous sommes déterminés à traiter nos clients et nos fournisseurs de façon équitable et appropriée. Il est important de ne pas profiter injustement de qui que ce soit par la manipulation, la dissimulation ou la présentation d'informations fausses ou trompeuses ou toute autre pratique déloyale.

Si vous devez interagir avec des fournisseurs dans le cadre de votre travail, vous devez les traiter avec intégrité et professionnalisme, et respecter les normes et les lois applicables en matière d'approvisionnement.

Nous nous garderons de transmettre à un fournisseur les renseignements commerciaux confidentiels d'un autre fournisseur (tarifs proposés, renseignements sur les soumissions retenues, rabais, etc.). Vous devez communiquer honnêtement et ouvertement avec les fournisseurs, tâcher de comprendre les problèmes lorsqu'ils surviennent et travailler en collaboration pour trouver des solutions mutuellement satisfaisantes.

Afin de protéger la réputation de Domtar et de promouvoir une chaîne d'approvisionnement solide et fiable, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent aux normes du Code ou qu'ils agissent par ailleurs dans le respect de nos normes. Si votre travail vous amène à choisir des fournisseurs ou à travailler avec eux, aidez-les à comprendre nos exigences en matière d'éthique et de conformité. Soyez vigilant et signalez à votre gestionnaire toute conduite de la part d'un fournisseur, de ses employés ou de ses sous-traitants qui vous semble être incompatible avec les normes du présent Code.

Nous nous engageons à faire des choix responsables en matière d'approvisionnement et à veiller aussi à ce que nos fournisseurs exercent leurs activités de façon socialement responsable. La transparence et le développement durable sont des éléments essentiels de la chaîne d'approvisionnement de Domtar. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent comme entreprises socialement responsables dans les collectivités où ils exercent leurs activités.

#### **Ressources additionnelles**

Veuillez consulter la politique d'approvisionnement et les autres procédures d'approvisionnement ou de vente affichées sur plaNET ou sur votre intranet local, ainsi que les procédures spécifiques affichées sur la plateforme SharePoint locale.



#### Concurrence loyale et politique antitrust

Nous croyons que la concurrence se doit d'être libre et ouverte. Notre réussite tient à notre offre de produits et de services compétitifs de tout premier ordre. Nous avons pour politique de respecter rigoureusement l'esprit et la lettre des lois sur la concurrence, qu'elles soient nationales ou étrangères.

Les lois sur la concurrence (appelées « lois antitrust » aux États-Unis) visent essentiellement à créer et à préserver un milieu économique ouvert où les entreprises indépendantes peuvent se livrer concurrence dans des marchés exempts de collusion ou de pratiques d'exclusion. Lorsque cet objectif est compromis par la collusion ou l'abus d'une position de force sur le marché, il y a violation des lois sur la concurrence.

Les entreprises et les particuliers reconnus coupables d'avoir enfreint les lois sur la concurrence sont passibles de sanctions sévères. Quiconque autorise une conduite déclarée contraire à ces lois ou qui y participe est passible de lourdes amendes pour chaque violation, s'expose à des dommages-intérêts et pourrait devoir purger une peine d'emprisonnement de longue durée.

#### À faire ou à ne pas faire en matière de concurrence

#### À FAIRE:

- ✓ Livrer une concurrence vigoureuse, mais de manière légale.
- ✓ Être un exemple de réussite par le mérite.
- ✓ Préserver la confidentialité des renseignements commerciaux non connus du public.
- ✓ Savoir reconnaître que les lois sur la concurrence sont complexes. En cas de doute, demander conseil.

#### À NE PAS FAIRE:

- Discuter de prix, de politiques d'établissement des prix ou de conditions de vente avec des concurrents et échanger de l'information à cet égard.
- Discuter avec des concurrents ou conclure des ententes avec eux, même de manière informelle, en vue de fixer les prix, les conditions de vente ou les quotas de production.
- \* Refuser de négocier avec des clients ou des fournisseurs pour des motifs illégitimes.
- **X** Faire des affirmations non fondées ou formuler des remarques inexactes à propos de nos concurrents.
- **X** Répartir des clients, marchés ou territoires avec des concurrents.
- Convenir avec des tiers de limiter la production ou de ne pas faire affaire avec des clients ou des fournisseurs.

L'ensemble du personnel de la Société doit faire preuve d'une grande prudence au moment d'interagir avec les concurrents.

Il n'est pas toujours facile de reconnaître une conduite pouvant mener à une accusation de violation des lois sur la concurrence. Il y a lieu de consulter le service des affaires juridiques au début du processus en cas de doute quant au caractère approprié ou légitime d'une action ou d'une pratique en vertu des lois sur la concurrence.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la politique antitrust de Domtar et les documents et guides connexes sur notre site intranet.

#### Évitement des conflits d'intérêts

Nous prenons des décisions d'affaires et des mesures dans l'intérêt supérieur de l'entreprise. Ainsi, chaque décision qui est prise se doit d'être objective et de tenir compte des intérêts commerciaux de la Société. Nous ne devons jamais laisser notre intérêt personnel influencer les mesures que nous prenons au nom de Domtar.

Des conflits d'intérêts surviennent lorsqu'un employé, ou un membre de sa famille tirent des avantages personnels inappropriés en lien avec le poste qu'il occupe. Ce genre de conflits d'intérêts peut compromettre le jugement professionnel et les obligations envers la Société et porter atteinte aux activités et à la réputation de Domtar.

Outre les conflits d'intérêts réels, nombre d'autres situations sont susceptibles de donner lieu à des conflits. De plus, en ce qui a trait à ce volet, l'apparence compte et l'apparence d'un conflit peut avoir des répercussions négatives. C'est pourquoi Domtar exige que vous déclariez non seulement les conflits réels, mais aussi toutes les situations de conflits potentiels – c'est-à-dire les situations où vos intérêts personnels, vos activités en dehors de l'entreprise, vos intérêts financiers ou vos relations pourraient potentiellement entrer en conflit, ou sembler entrer en conflit, avec les intérêts supérieurs de Domtar. Les personnes à qui vous déclarez une situation de conflit décideront ensuite de la façon de dénouer la situation conflictuelle ou d'empêcher que la situation ne mène à un conflit.

Comment reconnaître un conflit d'intérêts potentiel? Bien qu'il ne soit pas possible de dresser la liste de toutes les activités ou de toutes les situations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, la liste ci-dessous a été compilée dans le but de vous aider à reconnaître certains des critères les plus importants :

- Occasions d'affaires. Le fait de profiter personnellement d'occasions découvertes par suite de l'utilisation de biens ou de renseignements de Domtar ou en raison du poste occupé au sein de l'entreprise ou d'utiliser ce qui précède pour son avantage personnel ou pour faire concurrence à Domtar.
- Cadeaux et activités de divertissement. Le fait de recevoir de fournisseurs, de clients ou de concurrents ou d'offrir à ces derniers des cadeaux et/ou des invitations à des activités de divertissement qui ont une valeur plus que symbolique.
- **Prêts.** Il est interdit de consentir des prêts aux employés ou à des membres de leur famille ou d'accorder des garanties à l'égard d'obligations incombant à ces derniers sans l'approbation préalable écrite du président du conseil de gestion de Domtar.
- Activité externe. Le fait de se livrer à une activité externe qui nuit de manière importante à votre capacité de vous acquitter de vos obligations envers Domtar ou qui vous en distrait.
- Mandats externes. L'exercice de fonctions d'administrateur, de représentant, d'employé, de partenaire, de consultant ou de mandataire auprès d'une entreprise qui est un fournisseur, un client ou un concurrent de Domtar ou la prestation de services à une telle entreprise.
- Intérêts personnels. Le fait d'avoir, directement ou indirectement, un intérêt personnel dans une opération ou transaction touchant Domtar.
- **Placements personnels.** Le fait d'être, directement ou indirectement, propriétaire d'un nombre important d'actions d'un fournisseur, d'un client ou d'un concurrent ou d'être un créancier de ces derniers ou d'avoir d'autres intérêts financiers dans ceux-ci.

En bref, posez-vous les questions suivantes :

- Mon intérêt personnel ou mes relations personnelles peuvent-ils influencer mes décisions d'affaires?
- Une personne peut-elle être portée à croire que c'est le cas?
- Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », il y a potentiellement un conflit d'intérêts. Si vous avez un doute, demandez conseil.

Gardez à l'esprit que dans la plupart des juridictions, la loi impose aux employés un devoir de loyauté envers leur employeur. Une telle obligation pourrait être codifiée (comme par exemple dans le Code civil du Québec) ou implicite (selon la common law). Ce devoir consiste en l'obligation des employés d'agir dans le meilleur intérêt de leur employeur, de s'abstenir de poser des gestes qui pourraient nuire à la réputation ou à la rentabilité de la société, d'être honnête, de protéger les renseignements confidentiels de la société et d'éviter les conflits d'intérêts.

#### **Mesures anticorruption**

#### Les pots-de-vin et la corruption sous toutes leurs formes ne sont pas tolérés

Nous livrons concurrence en misant sur la valeur et la qualité de nos produits. Nous n'acceptons pas de pots-de-vin ni n'en offrons et ne prenons aucunement part à d'autres actes de corruption. Nous nous engageons à ne pas offrir ni remettre une somme d'argent ou tout autre objet de valeur, ni à en autoriser la remise, à titre d'incitatif ou pour influencer le comportement d'un fonctionnaire ou d'une entreprise privée dans le but d'obtenir un avantage commercial, peu importe l'emplacement géographique ou les coutumes locales.

Peu importe les pratiques commerciales et les coutumes sociales observées dans un pays donné, nous nous conformons à toutes les lois applicables aux États-Unis et dans les autres pays où nous exerçons nos activités qui visent à lutter contre la corruption, notamment la loi américaine intitulée Foreign Corrupt Practices Act (FCPA).

Nous ne versons jamais ni n'acceptons de pots-de-vin ou d'autres paiements inappropriés, notamment des ristournes; cette pratique est interdite. Les ristournes consistent à donner ou à accepter de l'argent, des cadeaux ou autre objet de valeur en échange d'un traitement favorable.

Domtar s'engage à respecter pleinement toutes les lois anticorruption applicables.

Veuillez vous reporter à notre **politique anticorruption** pour de plus amples renseignements.

#### Cadeaux et activités de divertissement

Nous ne donnons ni ne recevons de cadeaux ou d'invitations à des activités de divertissement inappropriés. Dans de nombreuses cultures, les cadeaux et les activités de divertissement font partie intégrante du monde des affaires parce qu'ils peuvent contribuer à favoriser la bonne entente et à renforcer les relations d'affaires. Cependant, les cadeaux et les activités de divertissement peuvent donner lieu à une influence indue ou à une apparence d'influence indue, ce qui peut entraîner un conflit d'intérêts potentiel ou une violation des lois anticorruption. Pour cette raison, nous ne devons jamais offrir ni accepter de cadeaux ou d'invitations à des activités de divertissement qui sont destinés à influencer les prises de décisions, peu importe la valeur en jeu.

De modestes marques d'appréciation sont habituellement acceptables, mais aucun cadeau ni aucune invitation à des activités de divertissement ne doit être offert, remis, fourni ou accepté par un employé de Domtar (ou un membre de sa famille), à moins que tous les critères suivants ne soient respectés :

- il s'agit d'un cadeau non pécuniaire (à moins qu'il ne soit dûment exempté ou approuvé au préalable aux termes de la politique anticorruption);
- le cadeau ou l'invitation ne peut être perçu comme ayant pour but d'influencer les prises de décisions, peu importe la valeur en jeu;
- le cadeau ou l'invitation ne peut être perçu comme un pot-de-vin ou un paiement d'influence;
- le cadeau ou l'invitation ne viole aucune loi ni aucun règlement;
- le cadeau est modeste, est conforme aux politiques de Domtar (y compris la politique anticorruption) et est proprement inscrit aux livres comptables.

Les cadeaux d'affaires ou les invitations à des activités de divertissement offerts ou reçus doivent être modestes. Si vous avez un doute quant à l'acceptabilité d'un cadeau ou d'une invitation, consultez votre superviseur, un gestionnaire ou l'équipe du service des affaires juridiques. Aucun cadeau ni aucune invitation au nom de Domtar, quelle qu'en soit la valeur, ne peut être offert ou remis à titre d'incitatif ou en échange d'un traitement favorable.

#### Dons de bienfaisance

Les dons de bienfaisance à partir des fonds de Domtar ne peuvent être faits qu'à des fins de bienfaisance et ne peuvent en aucun cas être liés, directement ou indirectement, à l'acquisition passée ou future de produits de Domtar. De plus, les dons de bienfaisance à partir des fonds de Domtar doivent être conformes à notre politique d'investissement communautaire.

#### Interactions avec les mandataires ou agents

La loi (y compris la loi américaine intitulée *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA)) nous oblige à redoubler de vigilance lorsque nous sommes appelés à traiter avec des mandataires, agents, des consultants et d'autres tiers dans le cadre d'activités se déroulant à l'extérieur des États-Unis, et garder en tête ce qui suit :

- Nous n'effectuons jamais de paiements dont nous soupçonnons qu'ils peuvent être transmis à des fonctionnaires, à des personnes ayant un lien avec le gouvernement ou à d'autres personnes dans le but d'influencer indûment la prise de décision en faveur de Domtar. Ces paiements sont interdits.
- Il nous est interdit de faire appel à un mandataire ou un tiers pour effectuer des paiements que Domtar ne peut pas effectuer (c.-à-d. faire indirectement ce que nous ne pouvons pas faire directement).
- Nous devons assurer un suivi adéquat des fonds versés à un mandataire (ou un tiers) dans l'exercice de nos activités afin que Domtar puisse s'assurer qu'aucun paiement inapproprié n'a été effectué.

Vous ne devez conclure aucune opération qui représente potentiellement un acte de corruption ou une préoccupation à cet égard tant que la situation n'est pas résolue.

La **politique anticorruption** décrit les mécanismes de protection que les employés doivent respecter dans le cadre de leurs interactions avec ces parties.

De plus, lorsque nous sommes appelés à traiter avec des mandataires ou un tiers, nous devons aussi nous assurer que les procédures de prévention du blanchiment d'argent sont suivies (voir la section suivante).

#### Prévention du blanchiment d'argent

De nombreux pays ont adopté des lois qui frappent d'illégalité l'acceptation ou la transformation du produit de la criminalité. Nous sommes déterminés à respecter pleinement toutes les lois applicables visant à lutter contre le blanchiment d'argent partout dans le monde. Nous accordons une grande valeur à notre intégrité et à notre réputation.

C'est pourquoi nous nous engageons à ne faire affaire qu'avec des entreprises exerçant leurs activités commerciales de manière légitime et dont les fonds proviennent de sources légitimes. Nous prenons les mesures voulues pour avoir la certitude que les moyens de paiement que nous acceptons et employons ne servent pas au blanchiment d'argent.

#### Lignes directrices pour lutter contre le blanchiment d'argent

- Suivez les procédures de vérification diligente de Domtar en ce qui a trait aux clients, aux mandataires, aux courtiers, aux consultants et aux autres personnes et entreprises qui la représentent, ainsi qu'aux fournisseurs et aux partenaires commerciaux.
- Suivez les politiques et les procédures de Domtar en matière de gestion de la trésorerie, notamment en ce qui concerne les moyens de paiement acceptables.
- Soyez attentifs aux « signaux d'alerte » concernant les clients, mandataires, courtiers, consultants et autres personnes ou entreprises qui nous représentent, ou les fournisseurs ou partenaires commerciaux. Surveillez particulièrement ce qui suit à leur égard :
  - les allégations de pratiques commerciales illicites ou inappropriées dans le marché;
  - un manque de transparence, surtout la réticence à fournir des précisions concernant leur identification ou celle des propriétaires, associés ou dirigeants;
  - la communication de faux renseignements ou de renseignements incohérents ou éveillant des soupçons;
  - les demandes de verser ou d'accepter des paiements en espèces;
  - les paiements provenant d'un paradis fiscal, d'un pays sans lien avec l'opération, de comptes multiples, de banques extraterritoriales ou fictives, ou toute demande visant à acheminer des paiements à ces destinations;
  - les demandes de verser des paiements à des tiers ou d'accepter des paiements provenant de tiers plutôt que d'un fournisseur ou d'un partenaire d'affaires;
  - les commandes, achats, services ou modalités de paiements inhabituels;
  - les accords commerciaux sans vocation commerciale évidente ou non conformes aux pratiques sectorielles;
  - les suggestions visant à structurer une opération d'une manière anormalement complexe;
  - les suggestions de contourner les obligations en matière de tenue de registres ou de communication de l'information.
- Si vous avez un doute à savoir si des clients, mandataires, courtiers, consultants ou d'autres personnes ou entreprises qui nous représentent, ou les fournisseurs ou partenaires commerciaux se livrent à des activités de blanchiment d'argent, veuillez consulter le service des affaires juridiques.

#### Respect des contrôles en matière de commerce international

#### Contrôles en matière d'importation et d'exportation

De nombreux pays ont adopté des lois qui limitent notre capacité de faire affaire dans certains pays ou avec certaines personnes ou entreprises (comme des terroristes) ou qui, inversement, interdisent les pratiques commerciales restrictives ou le boycottage imposé par d'autres pays. Ces lois s'appliquent à la vente de nos produits, à nos achats et à nos activités de trésorerie. Elles peuvent aussi viser l'échange transfrontalier de certains types de renseignements, comme des dessins techniques, des caractéristiques techniques de produits, des listes de clients, des données techniques et des logiciels particuliers.

Nous devons nous conformer à toutes les lois américaines, canadiennes et autres lois locales applicables en matière de contrôle des exportations. Les États-Unis ont notamment mis en place des contrôles qui limitent l'exportation de certains produits, services, données techniques et logiciels vers d'autres pays, ainsi que la réexportation de ces articles en provenance d'un pays autre que les États-Unis vers un autre pays.

Nous devons nous abstenir d'importer des produits ou des marchandises provenant d'un pays visé par des sanctions commerciales imposées par les États-Unis ou un gouvernement local ou d'en faire autrement le commerce. Nous devons nous assurer que tous les documents d'importation sont exacts et conformes aux lois et règlements applicables. Lorsqu'il relève de la responsabilité de Domtar de le faire, nous devons nous assurer que les articles importés sont correctement décrits et évalués.

Si vous avez des questions au sujet des contrôles en matière d'importation et d'exportation, veuillez vous adresser au responsable de la conformité du contrôle des exportations; il saura vous guider.

#### **Boycottage**

Nous nous garderons de prendre part à des boycottages de pays, de leurs ressortissants ou d'entreprises figurant sur une liste noire, à moins que ces boycottages ne soient sanctionnés par le gouvernement américain et que la participation de Domtar ne soit approuvée par le service des affaires juridiques. Nous devons éviter de conclure une entente quelconque avec un tiers qui prévoit des modalités ou des conditions obligeant Domtar à boycotter un pays, un groupe de ressortissants ou des entreprises en particulier.

Nous sommes déterminés à respecter pleinement toutes les lois applicables en matière de contrôle du commerce international, notamment les lois relatives au contrôle des exportations, les lois antiterroristes et les lois anti-boycottage, et ce, à l'échelle mondiale.

Veuillez vous reporter à la **politique en matière d'exportation** et au **programme de conformité du contrôle des exportations** qui se trouvent sur notre site intranet.



#### Lignes directrices sur le respect des contrôles en matière de commerce international

- Suivre les procédures de vérification diligente de Domtar en ce qui a trait aux clients, aux mandataires, aux courtiers, aux consultants et aux autres personnes et entreprises qui nous représentent, ainsi qu'aux fournisseurs et aux partenaires commerciaux.
- Ne pas conclure d'opération, directement ou indirectement (notamment par l'entremise de mandataires, de courtiers, de consultants ou d'autres représentants), dans un pays ou avec une personne ou une entité dans un pays inscrit sur la liste des pays visés par des restrictions établie par Domtar, sans avoir vérifié au préalable auprès du responsable de la conformité des exportations.
- Ne pas conclure d'opération, directement ou indirectement (notamment par l'entremise de mandataires, de courtiers, de consultants ou d'autres représentants), avec une personne ou une entité inscrite sur une liste de personnes ou d'entités visées par des sanctions ou sur une « liste de surveillance » semblable.
- Ne pas conclure d'opération qui nous oblige, dans le cadre de nos activités commerciales, à boycotter un pays donné ou une personne ou une entité se trouvant dans un pays donné, et signaler sans délai toute demande en ce sens au responsable de la conformité des exportations et au service des affaires juridiques.
- Être attentif aux « signaux d'alerte » concernant les clients, mandataires, courtiers, consultants et autres personnes ou entreprises qui nous représentent, ou les fournisseurs ou partenaires commerciaux. Surveiller particulièrement ce qui suit à leur égard :
  - les allégations de pratiques commerciales illicites ou inappropriées dans le marché;
  - un manque de transparence, surtout la réticence à fournir des précisions concernant leur identification ou celle des propriétaires, associés ou dirigeants ou en ce qui a trait à l'usage final, à l'utilisateur final ou à l'endroit de livraison des produits ou services;
  - la communication de faux renseignements ou de renseignements incohérents ou éveillant des soupçons;
  - les paiements provenant d'un paradis fiscal, d'un pays sans lien avec l'opération, de comptes multiples, de banques extraterritoriales ou fictives, ou toute demande visant à acheminer des paiements à ces destinations;
  - les demandes de verser des paiements à des tiers ou d'accepter des paiements provenant de tiers;
  - les factures de marchandises importées sur lesquelles les prix indiqués ne reflètent pas leur pleine valeur, la description des marchandises est incomplète ou inexacte ou le pays d'origine n'est pas identifié correctement;
  - l'utilisation d'une nomenclature pour la classification des importations qui ne semble pas décrire avec exactitude les marchandises importées;
  - les suggestions visant à structurer une opération d'une manière anormalement complexe;
  - Si vous avez un doute quant à l'application des contrôles en matière de commerce international, consultez le responsable de la conformité des exportations;
  - Vous ne devez conclure aucune opération qui représente potentiellement une préoccupation quant aux contrôles en matière de commerce international tant que la situation n'est pas résolue.



#### Protection des actifs de la Société

Nous avons tous la responsabilité de préserver les actifs et l'identité de Domtar. L'utilisation non conforme ou à mauvais escient des actifs ou de l'identité de la Société pourrait nuire à sa réputation, à son intégrité, à sa crédibilité et à sa pérennité, ce qui pourrait potentiellement l'exposer à des responsabilités civiles et pénales.

#### Utilisation appropriée des actifs de la Société et protection de ceux-ci

Les biens de Domtar, sous toutes leurs formes, doivent être gérés de manière responsable et utilisés aux fins commerciales prévues. Domtar s'attend à ce que ses employés fassent preuve d'honnêteté et de jugement dans la gestion de tous les actifs de la Société. Par conséquent, vous devez :

- n'utiliser l'argent, les installations, les fournitures et l'équipement de la Société qu'à des fins légitimes relatives à la Société;
- suivre les politiques et procédures régissant l'utilisation de certains actifs comme les cartes de crédit et le matériel de bureau;
- être responsable à l'égard des biens de la Société qui vous ont été confiés et prendre les mesures appropriées pour protéger ceux-ci contre la perte, le vol, les dommages ou l'accès ou l'utilisation non autorisés:
- faire rapport sans délai en cas de perte, de vol, de dommages ou d'accès ou d'utilisation non autorisés des biens de la Société, y compris la fraude, à votre gestionnaire ou avoir recours aux autres options de signalement à votre disposition pour ce faire;
- suivre les règles énoncées à la rubrique Honnêteté dans l'exécution de nos tâches;
- suivre les règles énoncées à la rubrique Éviter les conflits d'intérêts.

#### Livres, comptabilité et registres

Nous nous engageons à tenir des livres comptables et registres appropriés et à fournir des renseignements exacts, fiables et en temps opportun conformément aux lois applicables. Par conséquent, vous devez :

- suivre les politiques et procédures comptables de Domtar ainsi que tous les principes comptables généralement reconnus de même que les normes et les règlements qui s'appliquent;
- veiller à ce que toutes les opérations soient dûment approuvées, et les documents connexes signés, en conformité avec les politiques et procédures applicables en matière d'approbation et de signature;
- dans la préparation et la tenue des livres comptables de Domtar, veiller à ce que l'ensemble des fonds, des actifs et des opérations soient correctement consignés, et que les écritures dans les comptes appropriés soient complètes, exactes et à jour;
- conserver, entreposer et détruire vos dossiers et documents en conformité avec les lois applicables et les politiques et procédures en matière de gestion des documents de Domtar, y compris notre **Politique de conservation des dossiers**;
- veiller à ce que les livres comptables de Domtar soient raisonnablement protégés contre toute appropriation illicite.

#### Conservation et destruction des documents

Nous sommes tenus de conserver, d'entreposer et de détruire les dossiers et documents en conformité avec les lois applicables.

Diverses lois exigent une période de conservation précise pour différents types of dossiers et de documents, et d'autres lois exigent que certains renseignements soient supprimés dès que la finalité légalement permise de leur utilisation est atteinte. Les politiques de gestion des documents de Domtar vous aident à vous familiariser avec ces exigences.

Veuillez-vous reporter à notre **Politique de conservation des dossiers** pour de plus amples renseignements.

#### Renseignements protégés, renseignements confidentiels et autre propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle représente un actif de grande valeur qui doit être protégé. Nous devons aussi respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui. La propriété intellectuelle englobe les brevets, les marques de commerce, les noms de domaine, les droits d'auteur, les inventions, les secrets commerciaux et autres renseignements confidentiels ou exclusifs.

Les renseignements protégés ou exclusifs s'entendent de renseignements confidentiels qui confèrent un avantage concurrentiel et qui ne sont pas destinés à être divulgués au public. Ils englobent un éventail de renseignements, dont les secrets commerciaux, le savoir-faire, les données financières, la recherche de produits, les plans d'affaires et les listes de clients. Ces renseignements requièrent une gestion prudente afin de prévenir l'accès ou l'utilisation sans autorisation. Au nombre de ceux-ci figurent d'autres renseignements concernant les clients, les données du marché, les listes de fournisseurs, les détails des procédés, les caractéristiques de l'équipement et les modalités des ententes négociées. De façon générale, il s'agit de tout renseignement qui est directement lié à nos intérêts et qui n'est pas destiné au grand public. L'information mise au point par vous uniquement, de même que celle mise au point par d'autres personnes, peut être considérée comme constituant des renseignements protégés et, par conséquent, la propriété de Domtar.

Les renseignements appartenant à un tiers peuvent aussi être considérés comme des renseignements protégés. Par exemple, nous pouvons être tenus de conclure des ententes de confidentialité comme condition à des visites d'usines ou à des négociations d'affaires.

L'utilisation ou la divulgation non autorisée de notre propriété intellectuelle pourrait miner la valeur qu'elle représente pour nous, conférer un avantage indu à d'autres et, dans certains cas, être interdite en vertu des modalités des ententes conclues avec des tiers ou en vertu de lois applicables. En outre, l'utilisation ou la divulgation non conforme de la propriété intellectuelle appartenant à des tiers pourrait constituer une violation des conventions de licence ou des lois applicables et entraîner des sanctions judiciaires.

La propriété intellectuelle, y compris les renseignements protégés ou exclusifs, exige autant de prudence dans la gestion que les biens matériels. Par conséquent, vous devez, sous réserve des lois applicables :

- n'utiliser les éléments de propriété intellectuelle auxquels vous avez accès qu'aux fins commerciales légitimes de la Société;
- vous abstenir de divulguer à des tiers des renseignements exclusifs ou inconnus du public appartenant à la Société à moins que vous ne soyez expressément autorisé à le faire;
- vous abstenir de divulguer à des tiers tout autre élément de propriété intellectuelle appartenant à la Société ou les empêcher d'en faire usage sans avoir consulté au préalable le service des affaires juridiques;
- éviter d'effectuer des opérations sur les titres d'une entité à l'égard de laquelle vous avez obtenu des renseignements exclusifs ou non connus du public en raison des fonctions que vous occupez au sein de notre entreprise;
- n'utiliser la propriété intellectuelle protégée de tiers (comme les brevets, les marques de commerce et les renseignements exclusifs) que conformément aux modalités des ententes applicables ou suivant l'approbation du service des affaires juridiques ou, dans le cas des logiciels, selon ce qu'autorise le service des TI;
- respecter tous les contrats de licence et les lois relatives au droit d'auteur régissant les publications écrites, les films, les logiciels et tout autre matériel bénéficiant d'une protection conférée par la loi;
- éviter de copier, reproduire, transférer ou revendre les logiciels ou d'autres éléments de propriété intellectuelle de tiers, y compris tout matériel connexe créé par autrui, à moins d'être expressément autorisé à le faire aux termes de contrats de licence applicables;
- vous conformer aux lignes directrices de Domtar régissant l'utilisation de son identité visuelle , ses marques de commerce et ses noms commerciaux;
- préserver, si vous quittez vos fonctions, la confidentialité de la propriété intellectuelle à laquelle vous avez eu accès et remettre à la Société tous les documents et dossiers lui appartenant.

Si vous croyez avoir potentiellement divulgué de façon inappropriée des renseignements ou d'autres éléments de propriété intellectuelle, informez-en votre gestionnaire ou ayez recours aux autres options de signalement à votre disposition. Dans un tel cas, l'imposition de mesures disciplinaires n'est pas automatique. Votre coopération de plein gré et votre transparence sont encouragées et seront prises en considération.

#### Outils liés aux technologies de l'information

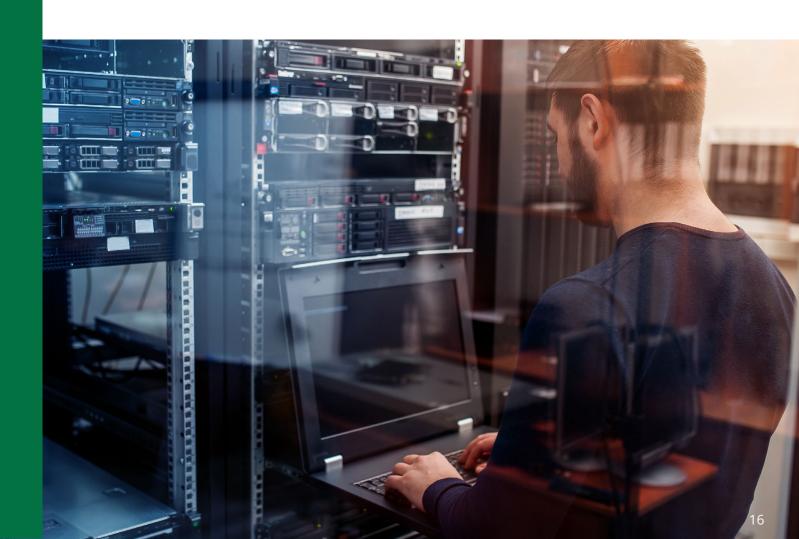
Les outils liés aux technologies de l'information (notamment les ordinateurs et les logiciels, les courriels, le stockage de données, l'accès Internet, les télécopieurs et les téléphones [y compris les téléphones cellulaires et les téléphones intelligents]) sont fournis par Domtar dans le but de rehausser la productivité et doivent principalement servir aux fins des activités commerciales de Domtar, les utilisateurs devant faire preuve de discernement et agir conformément aux politiques et procédures applicables. En outre, nous vous encourageons à prendre les mesures appropriées pour protéger tous ces outils contre la perte, le vol, les dommages ou l'accès ou l'utilisation sans autorisation.

L'utilisation personnelle des outils liés aux technologies de l'information doit être raisonnable et ne doit pas entraver ou réduire votre capacité à accomplir votre travail, diminuer l'efficacité au travail, ni servir à participer à des activités illicites ou inappropriées et elle ne doit pas avoir d'incidence négative sur Domtar de quelque façon que ce soit. L'usage abusif des outils liés aux technologies de l'information qui sont mis à votre disposition par Domtar peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

À l'exception du contenu des conversations téléphoniques verbales, nous nous réservons le droit de surveiller l'utilisation de tous les outils liés aux technologies de l'information ainsi que les données et l'information créées, consultées, transmises ou stockées au moyen de ces outils. Nous nous réservons également le droit de surveiller et de consulter les données relatives à l'utilisation de tous les outils liés aux technologies de l'information.

Il convient de rappeler que les employés ne doivent avoir aucune expectative de vie privée à l'égard des outils liés aux technologies de l'information fournis par la Société ni quant aux données ou à l'information créées, consultées, transmises ou stockées au moyen de ces outils.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter nos **politiques d'utilisation acceptable des TI et de l'IA**.



#### Protection de l'identité de la Société

#### Nous ne sommes pas les porte-parole de la Société

Pour avoir la certitude de transmettre des renseignements exacts et complets au public, aux autorités de réglementation et à autrui, nous avons désigné des personnes pour agir comme porte-parole officiels de la Société. À moins que vous en ayez l'autorisation, ne faites aucune déclaration publique au nom de Domtar.

Si Domtar est mentionnée dans un contexte public, y compris dans les médias sociaux, faites clairement savoir que vous êtes un de ses employés et que l'opinion que vous exprimez est la vôtre – vous ne vous exprimez pas au nom de la Société. Ne divulguez jamais de renseignements confidentiels concernant Domtar, ses clients, ses fournisseurs, ses concurrents ou autres partenaires commerciaux, et ne publiez jamais de contenu qui pourrait constituer une menace, de l'intimidation ou du harcèlement.

#### Communications de l'entreprise

Domtar s'engage à faire en sorte que toutes ses communications soient justes, exactes et entièrement conformes aux lois applicables. Le terme « communications » englobe les annonces publicitaires et le matériel de promotion des ventes, la correspondance d'affaires, les discours, les publications à l'intention des employés, les états financiers communiqués à l'externe, les documents et rapports déposés auprès des instances gouvernementales, les énoncés de position ainsi que les bulletins et les communiqués de presse. La communication de déclarations fausses, frauduleuses ou trompeuses aux gouvernements et aux autres destinataires de nos communications pourrait entraîner de lourdes sanctions civiles et pénales (tant pour la Société que pour ses employés, ses dirigeants et ses administrateurs).

Sur ce point délicat, même un manquement involontaire peut mettre en péril les rapports avec un client ou un organisme gouvernemental ou créer un soupçon quant à l'intégrité de la Société. Afin d'éviter ces enjeux, faites ce qui suit :

- Si vous prévoyez diffuser de l'information auprès du public, peu importe la forme de la communication (discours, article, exposé, communiqué, annonce publicitaire, publication sur les médias sociaux ou communication aux employés), obtenez au préalable l'autorisation voulue conformément à la Politique sur les communications externes (aussi nommée Politique sur la communication de l'information au public) de Domtar et à la Politique sur les médias sociaux.
- Si un tiers vous pose une question, qu'il s'agisse d'un journaliste, d'un investisseur, d'un avocat ou d'un représentant gouvernemental, n'essayez pas d'y répondre à moins d'avoir la certitude que vous êtes autorisé à le faire et dirigez plutôt cette personne vers le porte-parole désigné de Domtar, ou consultez votre gestionnaire ou ayez recours aux autres options de signalement à votre disposition.

#### Médias sociaux

Domtar reconnaît l'importance grandissante des médias sociaux comme moyen de communication et la légitimité de ceux-ci comme outil d'expression personnelle. Vous devez cependant savoir que nous effectuons une surveillance des médias sociaux et que nous avons adopté une politique sur les médias sociaux régissant votre utilisation de ceux-ci lorsqu'il est fait mention d'un aspect quelconque des activités de Domtar, tant dans le cadre de vos fonctions au travail qu'à titre personnel.

De façon plus particulière:

- votre utilisation des médias sociaux est assujettie aux lois applicables, au présent Code et aux autres politiques et procédures applicables;
- l'utilisation des médias sociaux n'est permise pendant les heures de travail qu'à des fins professionnelles;

 vous devez vous garder de publier des commentaires qui ont une incidence préjudiciable sur Domtar, son entreprise, ses employés, ses administrateurs, ses concurrents, ses clients, ses fournisseurs et d'autres parties prenantes, ou qui pourraient être considérés comme étant diffamatoires ou indécents ou relèvent du harcèlement, à moins d'indication contraire dans les lois applicables.

#### Que faire si je me suis déjà exprimé au nom de la Société?

Si vous vous rendez compte plus tard que vous avez possiblement donné l'impression de parler au nom de la Société, communiquez avec votre gestionnaire ou avec le service des communications afin que la Société puisse analyser la situation, réagir au besoin et atténuer dans toute la mesure possible tout préjudice pouvant avoir été causé.

- Veuillez acheminer toutes les demandes de renseignements provenant des médias d'information et du public au service des communications.
- Veuillez acheminer toutes les demandes d'accès à l'information provenant du public et des autorités gouvernementales et de réglementation au service des communications.

#### Contributions et activités politiques et lobbyisme

Nous encourageons nos employés à s'engager dans des activités civiques et communautaires, notamment en participant au processus démocratique. Toutes les activités politiques, civiques et de lobbyisme de la Société et de ses employés doivent être conformes à la loi applicable.

La Société interdit le versement de contributions politiques en notre nom en utilisant les fonds de la Société. Les employés peuvent verser des contributions politiques à l'aide de leurs propres ressources, mais en aucun cas Domtar ne leur remboursera ces contributions politiques.

Les ressources de la Société peuvent être utilisées pour financer certains éléments du comité d'action politique aux États-Unis, qui sont sanctionnés par la Federal Election Commission (FEC). Les contributions du comité d'action politique aux campagnes politiques sont uniquement et entièrement financées par les contributions volontaires des employés admissibles de Domtar. Les fonds de la société ne peuvent pas servir à cette fin, sauf pour couvrir les dépenses administratives. Le comité d'action politique se conforme à toutes les lois applicables aux contributions politiques, notamment celles qui exigent la divulgation publique de telles contributions.

En outre, nous nous intéressons aux politiques publiques qui touchent notre secteur d'activité et nous pouvons prendre position sur des questions politiques, nous mobiliser en vue d'appuyer ou de contrer les changements touchant la législation applicable ou faire du lobbyisme pour promouvoir nos intérêts et nos objectifs, mais nous agissons toujours en stricte conformité avec les lois applicables. Les employés qui communiquent avec des agents publics pour notre compte doivent bien comprendre les lois et règlements applicables, satisfaire à toutes les exigences légales auxquelles ils sont assujettis à cet égard, comme l'inscription en tant que lobbyistes et la communication des renseignements requis, et respecter le présent Code et les autres politiques et procédures applicables. Si vous avez un doute à savoir si une activité répond à la définition de lobbyisme ou quant aux exigences pouvant s'appliquer dans un territoire donné, consultez le service des affaires juridiques.

Veuillez vous reporter aux personnes-ressources indiquées à l'annexe relative au comité d'action politique (uniquement aux États-Unis).

#### Interdiction relative aux opérations d'initiés

Bien que les actions de Domtar ne se négocient plus en bourse, une partie de la dette de l'entreprise est toujours détenue et négociée sur le marché public. Par conséquent, nous demeurons assujettis aux lois fédérales et étatiques américaines interdisant l'utilisation de « renseignements importants inconnus du public » dans le cadre de la négociation des titres de Domtar. Les opérations d'achat ou de vente de titres fondées sur des renseignements importants inconnus du public dont nous avons connaissance en raison de l'emploi que nous occupons constituent ce qu'on appelle un « délit d'initié »; ces opérations sont non seulement inéquitables, mais aussi illégales. Comme nous croyons que chacun doit pouvoir prendre des décisions de placement en disposant des mêmes renseignements, nous n'effectuons aucune opération sur titres en nous fondant sur des renseignements importants inconnus du public et ne communiquons aucun renseignement de ce genre à des tiers (« tuyaux ») dans le but de leur permettre d'effectuer de telles opérations. Ces restrictions s'appliquent aussi aux titres faisant partie du capital d'autres sociétés lorsque nous prenons connaissance de renseignements importants inconnus du public dans le cadre de nos fonctions au sein de Domtar.

Qui répond à la définition d'« initié »? Toute personne en possession de renseignements importants inconnus du public est réputée être un « initié », ce qui englobe tous les employés (cadres et non-cadres), ainsi que les membres de leurs familles et les autres personnes qui vivent sous leur toit, leurs amis et courtiers pouvant avoir pris connaissance de ces renseignements, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un initié (« tuyau »).

Qu'entend-on par « renseignement important inconnu du public »? En général, il s'agit d'un renseignement inconnu du public qui est susceptible d'influencer la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter ou de vendre des titres de Domtar.

Ces renseignements incluent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- une information concernant la structure du capital;
- · des changements importants au sein de la direction;
- des opérations envisagées de fusions, d'acquisitions ou de dessaisissements/cessions;
- des mesures réglementaires à venir ou des litiges importants;
- toute information sur les résultats ou autre information financière.

Ce type de renseignement demeure de nature « non publique » tant qu'il n'est pas communiqué au public.

Gardez à l'esprit qu'il est toujours préférable de faire preuve d'un excès de prudence que de s'exposer à des amendes, à des sanctions pénales et à la possibilité de perdre votre emploi.

#### Nous respectons les droits de la personne

Le respect des droits de la personne est l'une de nos valeurs fondamentales. Nous veillons à respecter les droits de la personne dans l'exercice de toutes nos activités partout dans le monde. Nos principes sont conformes aux normes internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme signée dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous ne tolérons aucun comportement qui porte atteinte à ces principes. Nous mettons tout en œuvre pour prévenir et réduire les incidences négatives de nos activités sur les droits de la personne et dès que nous en prenons connaissance, nous prenons aussitôt les mesures voulues.

#### Notre engagement à prévenir le risque de travail forcé et de travail des enfants

Nous reconnaissons l'importance critique d'une saine gestion de la chaîne d'approvisionnement et de valeur pour respecter notre engagement au chapitre des droits de la personne. Nous sommes déterminés à faire en sorte que nos chaînes d'approvisionnement soient exemptes de pratiques qui portent atteinte à la liberté et à la dignité individuelles. Le travail des enfants et le travail forcé sont strictement interdits, quelles que soient les circonstances, et nous ne tolérons pas que nos entrepreneurs et nos fournisseurs y aient recours. Nous dénonçons également toute forme de violence physique comme mesure disciplinaire. Nous nous opposons vivement à la traite des personnes et ne l'autorisons pas au sein de notre main-d'œuvre ou de celle de nos entrepreneurs et fournisseurs.

#### Un milieu de travail sain, sûr et sécuritaire fondé sur le respect mutuel

Au sein de Domtar, nous conjuguons les efforts pour réussir ensemble. Le travail d'équipe doit d'abord prendre appui sur une attitude gagnante et une volonté réelle de s'entraider. À cet égard, nous nous attachons à favoriser un milieu de travail sain, sûr et sécuritaire fondé sur le respect mutuel, au sein duquel nous accueillons les idées, favorisons les communications fréquentes et partageons les pratiques exemplaires.

#### Santé et sécurité

Nous nous efforçons constamment d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les employés, entrepreneurs et visiteurs. Nous souscrivons à une philosophie fondamentale axée sur la performance humaine et organisationnelle pour favoriser l'engagement, la collaboration et la responsabilisation des employés lorsqu'il s'agit de signaler, de prévenir et d'éliminer les conditions de travail ou situations dangereuses et les risques de blessures.

- Nous nous efforçons de faire de la santé et de la sécurité des employés, des entrepreneurs et des visiteurs une valeur sans pareille dans tous les aspects des pratiques de gestion.
- Nous offrons un milieu exempt des effets négatifs liés à la consommation de la drogue et de l'alcool.
- Nous veillons à établir, à communiquer et à appliquer des règles et des méthodes de travail sécuritaires propres à chaque lieu de travail.
- Nous cherchons à promouvoir et à renforcer notre compréhension, notre leadership et notre responsabilisation en matière de santé et sécurité grâce à notre participation aux processus d'amélioration continue.
- Nous évaluons notre performance en matière de santé et de sécurité conformément aux normes établies et en communiquons les résultats.
- Nous réalisons des vérifications en matière de santé et de sécurité afin de confirmer que nos pratiques sont conformes aux objectifs de la politique, à la législation et aux principes de saine gestion.

Ayez un rôle actif dans la protection de votre sécurité et de celle des autres en faisant ce qui suit :

- participez pleinement aux possibilités de formation;
- suivez les procédures normalisées pour l'exécution du travail port d'équipement de protection personnelle, etc.;
- pratiquez l'art de la remise en question et soyez prêt à cesser votre travail en cas de doute;
- faites une évaluation des risques avant l'accomplissement du travail et tentez d'atténuer les risques que vous décelez;
- observez et corrigez les situations comportant des risques ou signalez celles-ci;
- · assistez aux réunions portant sur la sécurité et faites des suggestions en matière de sécurité;
- participez à tous les efforts de prévention des incidents.

Faire preuve de discernement et de bon sens et suivre les politiques et procédures de la Société en matière de sécurité aide à prévenir les accidents.

Il incombe à tous les employés de respecter les politiques et procédures applicables et les obligations juridiques en matière de santé et de sécurité.

De plus, Domtar maintient une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence en milieu de travail. Nous nous engageons à favoriser un milieu sécuritaire et respectueux pour tous les employés. Tout acte ou toute menace de violence fera rapidement l'objet d'une enquête et sera traité conformément à nos politiques et aux lois applicables. Nous encourageons tous les employés à signaler immédiatement toute préoccupation liée à la violence en milieu de travail ou tout incident de ce genre aux RH ou à la direction.

#### Égalité d'accès à l'emploi

Domtar est un employeur qui garantit l'égalité des chances et qui ne pratique aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, la croyance, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, la citoyenneté, l'âge, le sexe ou le genre (y compris la grossesse, l'accouchement, les conditions médicales liées et l'allaitement), l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, le service militaire et le statut d'ancien combattant, le handicap, l'état de santé protégé comme défini par la loi applicable, les informations génétiques ou toute autre caractéristique protégée par les lois et ordonnances fédérales, d'État, provinciales ou locales applicables. Veuillez vous reporter à notre **Politique d'égalité d'accès à l'emploi** pour de plus amples renseignements.

Toutes les décisions relatives au personnel, y compris le recrutement, l'embauche, la rémunération, la promotion, la mutation, la cessation d'emploi, le rappel et la sélection aux fins de formation, doivent être prises uniquement en fonction de critères liés à l'emploi et, s'il y a lieu, conformément aux conventions collectives.

#### Prévention du harcèlement et de la discrimination

Nous faisons la promotion de l'inclusion et ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement.

Domtar se consacre à créer un environnement inclusif pour tous. La discrimination et les représailles contre quiconque communique une préoccupation ou participe à une enquête n'ont pas leur place au sein de Domtar. Nous respectons la dignité, les droits et les aspirations de chacun et sommes déterminés à offrir un milieu de travail qui offre des chances égales en matière d'emploi et est exempt de discrimination et de harcèlement.

Prenez vos décisions en vous basant uniquement sur des facteurs comme les compétences, les qualifications, la performance et les impératifs d'affaires, jamais sur des caractéristiques personnelles.

Prenez garde aux situations qui relèvent du harcèlement, lequel peut prendre plusieurs formes et être de nature verbale, physique, visuelle ou sexuelle. Les propos racistes, la diffusion de matériel offensant ou les blagues, les commentaires et les demandes de nature offensante ou à caractère sexuel en sont des exemples.

C'est arrivé – maintenant, que dois-je faire? Si vous êtes témoin ou victime de harcèlement ou de discrimination ou soupçonnez que des actes aient été commis à cet égard, dénoncez la situation – directement à la personne ou par l'entremise de votre gestionnaire, des Ressources humaines ou à titre confidentiel au moyen de la ligne d'assistance EthicsPoint (conformément aux règlements locaux en matière de signalement). Nous prenons ces situations au sérieux et ne tolérons aucunes représailles contre quiconque fait un signalement de bonne foi.

Domtar a adopté une politique et des procédures relatives à l'interdiction de la discrimination et du harcèlement en milieu de travail, afin d'assurer un traitement uniforme, immédiat et équitable des plaintes. *Veuillez vous reporter à notre politique contre la discrimination et le harcèlement*.



#### Protection des renseignements personnels

#### Nous respectons les lois relatives à la protection des renseignements personnels.

Les gens nous accordent leur confiance en ce qui a trait à la protection de leurs renseignements personnels, et nous prenons au sérieux notre responsabilité et nos obligations lorsqu'il s'agit de recueillir, d'utiliser et de traiter les renseignements personnels uniquement à des fins commerciales légitimes, pendant la période requise, et de les protéger contre les risques de perte, d'utilisation non autorisée ou de divulgation à des tiers.

- Outre les obligations juridiques auxquelles ils sont assujettis, tous les employés de Domtar ont le devoir de se familiariser avec les politiques et procédures applicables en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité, lesquelles ont pour but de faciliter la conformité aux lois. Ces politiques et procédures sont affichées sur notre site intranet ou elles peuvent être obtenues auprès du service des ressources humaines local.
- Les employés qui ont accès à des renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions doivent se conformer à notre Politique de confidentialité relative à la gestion des renseignements personnels.
- Sachez que certains renseignements personnels, comme les renseignements médicaux, exigent un niveau supplémentaire de protection et une obligation de diligence accrue qui sont dictés par les lois applicables.
- Sachez reconnaître les renseignements considérés comme étant des « renseignements personnels ».
- Respectez les lois et règlements sur la protection des renseignements personnels en vigueur dans les pays, les provinces et les États où vous travaillez.
- Protégez les renseignements personnels et ceux relatifs au personnel contre tout accès non autorisé.
- Veillez à respecter les processus et pratiques que nous avons mis en place pour protéger nos réseaux, nos ordinateurs et nos données contre tout accès non autorisé.
- Signalez immédiatement tout manquement au service des affaires juridiques ou à titre confidentiel au moyen de la ligne d'assistance EthicsPoint.

Veuillez vous reporter à la **Politique de confidentialité relative à la gestion des renseignements personnels**.

Pour ce qui est des renseignements médicaux des employés américains, veuillez vous reporter à notre **Politique sur la loi intitulée** *Health Insurance Portability and Accountability Act* (HIPAA).

#### Environnement exempt de drogue et d'alcool

Un environnement exempt de drogues illicites ou à usage récréatif et de consommation abusive de médicaments d'ordonnance ou d'alcool est essentiel à la bonne réputation commerciale et à un environnement de travail sécuritaire. Les agissements inappropriés d'une personne peuvent causer un tort irréparable à l'ensemble de notre entreprise.



#### Développement durable et protection de l'environnement

Chez Domtar, nous plaçons le développement durable au cœur de tout ce que nous faisons et nous nous efforçons d'exercer nos activités en nous souciant de l'environnement. Nous veillons à nous conformer à l'ensemble des lois, normes et cadres reconnus et règlements applicables en matière d'environnement.

Le cadre de la **Politique mondiale sur le développement durable** de Domtar et la stratégie connexe reposent sur les valeurs de l'entreprise – bienveillance, responsabilisation, collaboration et entrepreneuriat – et sont axés sur trois piliers stratégiques guidés par les principes suivants :

- Gérer les ressources de la planète de façon responsable en mettant tout en œuvre pour réduire l'empreinte environnementale de nos activités quotidiennes et en fixant des objectifs concrets qui ont une incidence bénéfique sur la nature et sur l'environnement;
- Contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités par le biais de partenariats de confiance, d'un engagement réfléchi et d'un soutien au bien-être et au perfectionnement de notre personnel dans un milieu de travail sûr et inclusif;
- Respecter des pratiques commerciales éthiques et durables et entretenir des relations honnêtes et transparentes avec nos clients, nos partenaires commerciaux et nos parties prenantes.



Un dernier point...

Nous tenons à vous remercier de votre engagement envers Domtar et à l'égard de notre Code d'éthique et de conduite des affaires. Notre réputation a été bâtie par des générations d'employés bienveillants, agiles et assidus comme vous, soucieux de bien faire les choses, tous les jours.

N'oubliez pas qu'à titre d'employé, vous représentez Domtar dans le monde entier. Vous pouvez contribuer à faire rayonner notre responsabilité sociale d'entreprise en respectant nos normes élevées et en étant conscient de vos agissements et des répercussions qu'ils peuvent avoir pour les autres.

Nous vous demandons non seulement de respecter notre Code, nos politiques ainsi que l'ensemble des lois et règlements qui s'appliquent à votre travail, mais de suivre également votre conscience. Si une situation suscite en vous un malaise ou expose Domtar, nos employés ou ceux qui font appel à nous à un risque, n'hésitez pas à la dénoncer. En signalant vos préoccupations, vous nous aidez à préserver notre bonne réputation et à tracer un meilleur chemin pour les générations à venir.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des conseils sur une situation particulière, veuillez consulter votre gestionnaire ou les ressources appropriées énumérées à la page suivante.

Les responsables de la conformité énumérés ci-dessous et à l'annexe I sont chargés de la responsabilité générale en matière de surveillance de la conformité au présent Code. Ils sont aussi à votre disposition si vous souhaitez soulever une préoccupation, notamment si vous avez besoin de conseils ou de réponses à vos questions.

#### **ANNEXE I**

#### Coordonnées des personnes-ressources

## RESPONSABLES DE LA CONFORMITÉ ET RESSOURCES CONNEXES

Les responsables de la conformité sont la cheffe du contentieux, le premier viceprésident, Ressources humaines et le chef du service d'audit interne.

#### Cheffe du contentieux, Amérique du Nord

**Nancy Klembus** 

Tél.: 803-802-8065, poste 68065 nancy.klembus@domtar.com

#### Premier vice-président, Ressources humaines, Amérique du Nord

Daniel Ouellet Tél. : 514-394-2357

daniel.ouellet@domtar.com

#### Chef, Audit interne

Bryan Chiu

Tél.: 818-274-8624 bryan.chiu@domtar.com

#### **RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES**

#### **Ressources humaines:**

Communiquez avec votre représentant local des RH, ou avec l'une des personnes suivantes :

Vice-président, Ressources humaines – Pâte et papier tissu et produits du bois Sébastien Richard Tél.: 514-375-4969 sebastien.richard@domtar.com

Vice-présidente, Ressources humaines – Papier et emballage Michelle Holmes

Tél.: 803-578-2430 poste 62430 michelle.holmes@domtar.com

Vice-présidente, Ressources humaines de l'entreprise Leigh Clasby Tél.: 514-212-0603

leigh.clasby@domtar.com

## Responsable de la conformité des exportations

Jessica Johnson

Directrice, Douanes et commerce international

Tél.: 514-848-5555

jessica.johnson@domtar.com

#### Diffusion d'information publique, Médias sociaux, Identité de la Société, Politique d'investissement communautaire

Jennifer Johnson

Vice-présidente, Communications mondiales

Tél.: 949-278-5537 jjohnson@domtar.com

#### Comité d'action politique

Seth Kursman

Vice-président, Affaires publiques des États-

Unis

Tél.: 514-826-5040

seth.kursman@domtar.com

### Questions relatives au développement durable :

## Vice-présidente aux services mondiaux du développement durable

Sabrina Branco Tél. : 1-877-273-7677

sabrina.branco@domtar.com

#### Affaires juridiques:

Communiquez avec n'importe quel membre du Service des affaires juridiques au 1-803-802-7500 (É.-U.) ou au +1-514-848-5555 (Canada).

#### Pour soulever/signaler une préoccupation ou obtenir des conseils ou de l'assistance en matière de conformité :

**EthicsPoint** 

Tél.: 1-866-323-3653

Portail Web: <u>domtar.ethicspoint.com</u>